

**Délibération n° 2023/14**  
**Organisation du temps scolaire à compter de la rentrée 2023**

*Nombre de Conseillers*

En exercice 11  
Présents 8  
Votants 8

L'an deux mil vingt - trois  
le 20 mars à dix -neuf heures  
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de  
M. NOUGIER Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 16 mars 2023

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MMES DELUCHE,  
CIBERT, MM. BONNAUD, REBEYRAT, PASCAL.

ABSENTS : MM. LEURS, CRUCHET, MME GIRAUD

Mme Catherine CIBERT a été élue secrétaire.

**ORGANISATION du TEMPS SCOLAIRE à COMPTER de la RENTREE 2023**

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n° 2023/04 en date du 30 janvier 2023 relative au vote pour un maintien de l'organisation du temps scolaire à 4.5 jours par semaine pour la rentrée du mois de septembre 2023.

Le Conseil d'Ecole réuni le 28 février 2023 s'est prononcé à la majorité pour la semaine de 4 jours (12 voix sur 18 votants) contre 4 voix pour la semaine de 4.5 j et 2 abstentions.

Le Conseil Municipal de la Commune de Val d'Issoire a voté le 17 mars 2023 pour une organisation du temps scolaire à 4 jours par semaine.

Les horaires pour une organisation de la semaine de 4 jours seraient les suivants :

Lundi-mardi- jeudi- vendredi : 8 h 55 – 12 h 00 /13 h 30- 16 h25 et 8 h 55- 12 h20 /

13 h 50 – 16 h 25 pour le deuxième service de cantine à Val d'Issoire.

Le service des transports scolaires du Conseil Régional a donné un avis favorable pour une éventuelle modification de l'organisation du temps scolaire à 4 jours puisque les horaires de début et de fin de classe ne sont pas modifiés.

Monsieur le Maire rappelle l'organisation du temps scolaire actuelle (4.5 jours par semaine) ne peut être modifiée qu'en cas d'avis concordants des Conseils Municipaux des communes d'implantation des écoles (Nouic et Val d'Issoire), du Conseil d'Ecole et avec avis favorable du service transports scolaires du Conseil Régional et demande au Conseil Municipal de se prononcer à nouveau sur l'organisation souhaitée pour la rentrée scolaire 2023.

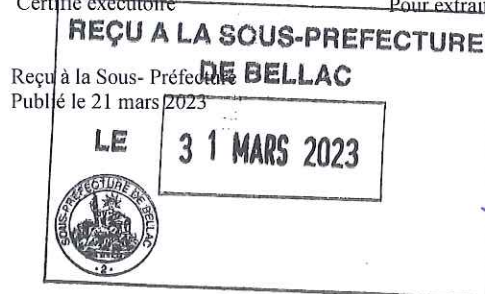
**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à **la majorité** (6 voix pour – 1 voix contre (M. RIGAUDEAU votant pour une organisation à 4 jours) – 1 abstention (M. TRICHARD))

- Vote une organisation du temps scolaire à 4.5 jours par semaine pour la rentrée du mois de septembre 2023

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



A Nouic le 21 mars 2023  
Le Maire,  
Serge NOUGIER

